



Communiqué

Communiqué de presse

Jeudi 8 janvier 2015

Biodiversité : Bonne année et surtout une meilleure santé !

Le commissariat général au développement durable vient de publier le n°196¹ du « Le Point sur » concernant les résultats de la deuxième évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces sauvages d'intérêt communautaire. Réactions de la fédération France Nature Environnement (FNE).

Des évaluations qui donnent des tendances

Cette évaluation est menée tous les 6 ans par des groupes d'experts coordonnés par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Une synthèse européenne est menée par la Commission européenne. L'évaluation pour la période 2007-2012 montre que seuls 22% des habitats naturels d'intérêts communautaire et 28% des espèces d'intérêt communautaire sont en bon état. Ces chiffres confirment les résultats de l'évaluation pour la période de 2000-2006. Une autre évaluation sur les oiseaux sauvages montre que les espèces nicheuses des milieux agricoles et sylvicoles ne se portent pas bien. FNE alerte régulièrement et déplore une nouvelle fois le mauvais état de conservation de la biodiversité².

Des tendances mauvaises qui doivent motiver l'action

Les mauvaises pratiques agricoles et sylvicoles ainsi qu'un aménagement du territoire et des projets mal conçus figurent parmi les causes connues depuis longtemps de ces mauvaises tendances.

Pour Denez L'HOSTIS, président de FNE : « *pour inverser le mauvais état de santé de la biodiversité, la fédération France Nature Environnement demande de voter au plus vite le projet de loi pour la Biodiversité, de finaliser et mettre en œuvre la trame verte et bleue, de relancer la stratégie de création d'aires protégées avec des moyens humains et financiers accrus, d'intégrer la biodiversité dans les documents d'urbanisme, de réaliser les atlas de la biodiversité communale³, de favoriser les pratiques respectueuses de la biodiversité, d'intégrer ces évaluations dans les dossiers de dérogations aux espèces protégées et d'agir pour la biodiversité des outre-mer. Chaque acteur et chaque particulier peut agir : une bonne résolution pour 2015 ?* »

¹ <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2100/1115/biodiversite-rare-menacee-22-habitats-28-especes-etat.html>

² http://www.fne.asso.fr/fr/especes-et-habitats-d-interet-communautaire/-/avifaune.html?cmp_id=167&news_id=12019&vID=993

³ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-Atlas-de-la-biodiversite.html>